

Comité tripartite

Document constitutif révisé

suite au Sommet sur l'éducation 2012

Objet

Ce document établit la raison d'être, la composition et le mode de fonctionnement du Comité tripartite, créé le 29 mars 2006.

Antécédents

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) a convoqué à Ottawa, en juin 2005, un *Sommet des intervenants et des intervenantes en éducation dans la mise en oeuvre de l'article 23 en milieu francophone minoritaire* dans le but de compléter le système scolaire de langue française au Canada. Le Sommet s'est conclu par l'adoption d'un *Plan d'action* et d'un protocole d'entente engageant neuf organismes nationaux de la communauté francophone à le mettre en oeuvre en collaboration avec les ministères de l'Éducation des provinces et territoires et le gouvernement fédéral. Un comité tripartite a été créé pour contribuer au suivi de cette initiative et encourager le climat de collaboration et de confiance qui a ainsi été établi.

Suite à la tenue du Sommet sur l'éducation 2012 à Edmonton (Alberta) en avril 2012, les membres du Comité tripartite ont convenu d'une nouvelle structure de collaboration pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur l'éducation en langue française 2012-2017 (« *Plan stratégique* »).

Mandat et rôle

Le Comité tripartite est chargé de guider la mise en oeuvre du *Plan stratégique* afin d'atteindre le plein épanouissement de l'éducation en langue française au Canada. Plus précisément, son rôle est de :

- développer une vision globale des dossiers sur lesquels porte le *Plan stratégique*;
- faciliter le partage de l'information entre les différentes parties présentes au Comité tripartite;
- partager des expertises et d'élaborer des stratégies pour appuyer la mise en oeuvre du plan stratégique;
- renforcer la concertation entre les parties communautaires (incluant les conseils scolaires), provinciales / territoriales et fédérale autour des enjeux liés à l'éducation en langue française en contexte minoritaire au Canada;
- encourager et faciliter les partenariats pour assurer le succès du *Plan stratégique*;
- mettre sur pied une structure de collaboration pour la mise en oeuvre du plan stratégique;
- suivre l'évolution des dossiers des comités de travail et des processus d'évaluation mis en place;
- Ratifier le *Plan stratégique* préparé par le comité de coordination et les comités de travail.

Mode de fonctionnement

Trois principes guident le fonctionnement du Comité tripartite :

- le respect des rôles et des domaines de compétence de chacun de ses membres;
- le respect des limites et des contraintes de chacun;
- le climat de confidentialité, de collaboration et de respect au sein du comité.

Le Comité tripartite fonctionne sur un mode consensuel. Ses membres sont appelés à identifier des orientations et à prendre des décisions stratégiques. Chacun s'engage à respecter la confidentialité des discussions.

Le comité se rencontre au moins deux fois par année afin de faire le point sur les progrès accomplis et d'orchestrer les actions prioritaires. Le comité peut nommer des sous-comités pour approfondir certaines questions et proposer des solutions entre ses rencontres.

Composition

Le Comité tripartite est constitué des représentants des trois parties prenantes de l'éducation en français en contexte minoritaire : la communauté (incluant les conseils scolaires), les gouvernements des provinces et territoires et le gouvernement fédéral.

- **Communautés** (9 représentants). Elles sont représentées par les conseils scolaires et les organismes communautaires. Les conseils scolaires sont représentés par quatre personnes : la présidence, la vice-présidence et la direction générale de la FNCSF et par la présidence du Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGÉ). Les groupes communautaires sont représentés par les directions générales de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), de la Commission nationale des parents francophones (CNPf), de la Fédération de la culture canadienne-française (FJCF), de la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FCCF) et de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA).
- **Gouvernements des provinces et territoires** (13 représentants). Les gouvernements des provinces et territoires sont représentés par les douze représentants des ministères de l'Éducation (occupant un poste relatif à l'éducation en langue française). Un représentant du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) est également membre.
- **Ministères fédéraux** (5 représentants). Le gouvernement fédéral est représenté par trois représentants de Patrimoine canadien et deux représentants de Citoyenneté et Immigration Canada.

Par ailleurs, un mécanisme d'invitation d'un observateur officiel est instauré pour le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

Note : la composition du Comité tripartite semble être à son nombre optimal en termes de représentativité des domaines d'intervention et des niveaux de discussion. Il n'est donc pas prévu d'accueillir de nouveaux membres dans le futur en lien avec les travaux entourant la planification stratégique sur l'éducation en langue française 2012-2017 ayant comme toile de fond l'école communautaire citoyenne.

Mécanismes

Présidence. La présidence du comité est assumée par une personne neutre qui a une bonne compréhension des dossiers et des enjeux au plan national, mais qui ne représente pas un organisme membre du Comité tripartite ou de la Table nationale sur l'éducation.

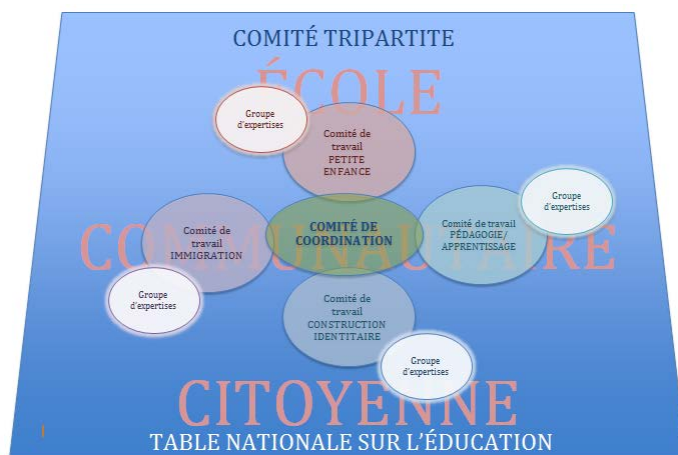
Secrétariat. Le secrétariat est assumé et supervisé par la FNCSF. Son rôle est de :

- soutenir la présidence du comité;
- convoquer les réunions du comité;
- proposer l'ordre du jour des rencontres du comité;
- rédiger le compte-rendu des rencontres du comité;
- coordonner les travaux du comité;
- développer et mettre en œuvre les stratégies de communication approuvées par le comité;
- suivre et coordonner les travaux des groupes de travail;
- superviser le mécanisme de recherche;
- faire les demandes de financement nécessaires pour assurer le fonctionnement du Comité tripartite, du comité de coordination et des quatre comités de travail prévus au Plan stratégique sur l'éducation en langue française 2012-2017.

Structure de collaboration

Une structure de collaboration pour la mise en œuvre du plan stratégique sur l'éducation en langue française 2012-2017 consiste en :

- Le Comité tripartite
- Un comité de coordination responsable de la coordination d'activités, d'évaluation et de communication
- Des comités de travail selon les quatre domaines prioritaires (petite enfance, pédagogie/apprentissages, construction identitaire et immigration)
- Et la création ponctuelle de groupes d'expertises, selon les besoins.



Comité de coordination. Le mandat du comité de coordination repose sur trois éléments :

Coordination des activités en se donnant une vision commune, des outils de planification et une stratégie de déploiement;

Coordination de l'évaluation en se donnant des mécanismes d'observation des indicateurs et de gestion des outils de mesure;

Coordination des communications en se donnant une stratégie de communication entre les comités de travail, le comité de coordination et les acteurs sur le terrain.

Ce comité de coordination est composé de la façon suivante :

- Présidence du Comité tripartite
- Cinq coprésidences des 4 domaines prioritaires (les coprésidences sont membres du Comité tripartite)
 - Petite enfance : CNPF et FNCSF
 - Pédagogie/Apprentissages : Groupe des représentants ministériels en éducation et FNCSF
 - Construction identitaire : ACELF et FNCSF
 - Immigration : FCFA et FNCSF
- Représentant de Patrimoine canadien

Comités de travail. Dans le respect des rôles et des domaines de compétences, des limites et des contraintes de chacun, dans un esprit de collaboration et de respect, les comités de travail sont coprésidés par la FNCSF et un autre membre du Comité tripartite selon les quatre domaines prioritaires d'intervention :

- Petite enfance
- Pédagogie/Apprentissages
- Construction identitaire
- Immigration

Ces quatre domaines prioritaires d'intervention découlent des grandes orientations identifiées lors du Sommet sur l'éducation 2012 et s'articulent autour d'une toile de fond portant sur les fondements et les trois visées de l'École communautaire citoyenne, soit la réussite, le continuum et l'engagement.

Chacun des comités de travail est composé de la façon suivante :

- Co-présidences (2)
- Représentants :
 - Communauté (1)
 - Parents (1)
 - Jeunesse (1)
 - Ministère de l'éducation (1)
 - Conseil scolaire (1)
 - Table nationale sur l'éducation (2 organismes membres)

Un double mandat est confié aux comités de travail :

Mandat de planification

Connaître et comprendre les enjeux
Développer une planification stratégique
Identifier des indicateurs de rendement
Développer un plan d'action
Proposer des outils de mesure

Mandat de réalisation

Identifier les responsables des actions du plan
Établir des échéanciers
Suivre le développement du plan d'action
Réviser périodiquement le plan d'action

Le rôle des comités de travail est de :

- Participer à l'élaboration du *Plan stratégique sur l'éducation en langue française 2012-2017* à partir des orientations et des pistes d'action entérinées lors du Sommet de 2012
- planifier et gérer le processus de la mise en œuvre de chaque domaine d'intervention du *Plan stratégique*;
- coordonner les contributions des partenaires;
- faire rapport, via le comité de coordination, au Comité tripartite deux fois par année selon les paramètres établis par ce dernier ;
- Réviser et mettre à jour annuellement les plans d'action relatifs à chaque domaine et en faire rapport, via le comité de coordination, au Comité tripartite qui disposera des recommandations;
- Mettre sur pied des groupes ponctuels d'expertises pour étudier, proposer et/ou développer des stratégies pour répondre aux besoins de mise en œuvre du *plan stratégique*.

Lien avec la partie communautaire. La FNCSF, avec l'appui de la CNPF, de la FCFA du Canada et de l'ACELF, relaie le point de vue des communautés auprès du Comité tripartite et, en retour, informe les communautés des progrès réalisés et des problèmes à résoudre dans la mise en œuvre du Plan d'action.

Mécanisme de recherche. Le secrétariat du comité tripartite met en place un mécanisme de recherche pour coordonner les études, inventaires et évaluations requis par la mise en œuvre du Plan stratégique.

Rapport sur l'évolution des travaux et des dossiers

En septembre 2011, le Comité tripartite a fait rapport sur les progrès accomplis depuis juin 2005 en publiant un *Bilan des démarches et des réalisations*.

Lors du Sommet sur l'éducation 2012, les participants ont discuté de quatre domaines d'intervention prioritaires qui ont été identifiés lors de diverses consultations. Ils ont identifiés des pistes d'action qui serviront à élaborer le plan stratégique sur lequel se penchera le Comité tripartite de 2012 à 2017.

Par ailleurs, il faudrait s'assurer d'informer les communautés et les instances intéressées des progrès réalisés, des prochaines étapes et des pistes de solutions proposées par le biais de rapports d'étapes publiés à intervalles réguliers;

La Stratégie de communication prévoit un mécanisme pour informer les communautés francophones et acadiennes ainsi que les instances intéressées sur le développement et l'évolution du Plan stratégique sur l'éducation en langue française 2012-2017.

N.B. Chaque membre du Comité tripartite est néanmoins d'abord responsable envers l'organisation qu'il ou elle représente.

Document approuvé par le Comité tripartite, le 5 décembre 2013.